

## Mairie de MOLINEUF - Liste des démarches

[Acte de naissance](#)

[Acte de mariage](#)

[Acte de décès](#)

[Achat de concession au cimetière](#)

[Livret de famille](#)

[Extrait de casier judiciaire n°](#)

État civil	Qui peut faire la demande?	Où faire la demande?	Quelles modalités de demande?	Quel coût?	Quel est le délai?	Plus de détail
<b>Acte de naissance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personne concernée par l'acte,</li> <li>son représentant légal, son conjoint,</li> <li>ses ascendants ou descendants</li> </ul>	Mairie du <u>lieu de naissance</u>	Demande à faire directement sur place ou par internet	Gratuit	Immédiat en cas de demande sur place. Quelques jours si demande par internet	<a href="#">Détail</a>
<b>Acte de mariage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chacun des époux, leurs ascendants (parents, grands-parents)</li> <li>leurs descendants majeurs (enfants, petits-enfants),</li> </ul>	Mairie du <u>lieu de mariage</u>	Demande à faire directement sur place, par courrier ou par internet	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Immédiat en cas de demande sur place.</li> <li>Quelques jours si demande par internet</li> </ul>	<a href="#">Détail</a>
<b>Acte de décès</b>	Toute personne, sans avoir à justifier sa demande ou sa qualité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soit à la mairie du lieu du décès</li> <li>soit à la mairie du dernier domicile du défunt</li> </ul>	Par internet ou par courrier	Gratuit	Immédiat en cas de demande sur place. Quelques jours si demande par internet	<a href="#">Détail</a>
<b>Acquisition d'une concession au cimetière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>être domicilié dans la commune</li> <li>ou y avoir vécu</li> </ul> ou que certains membres de la famille y soient inhumés	Mairie de la commune du lieu d'inhumation	La superficie acquise est de 2 m <sup>2</sup> (ou 1 m <sup>2</sup> pour l'inhumation d'un enfant ou bien d'une urne funéraire). <ul style="list-style-type: none"> <li>jusqu'à 15 ans : concession temporaire</li> <li>30 ans : concession trentenaire</li> <li>50 ans : concession</li> </ul>	Les tarifs sont variables selon les communes. Pour Molineuf voir <a href="#">tarifs communaux</a>	Immédiat	<a href="#">Détail</a>

			cinquantenaire			
<b>Livret de famille</b>	<u>Le livret de famille est délivré aux époux à l'occasion de leur mariage</u>	Lors de la cérémonie, le livret de famille est remis automatiquement aux époux par l'officier d'état civil de la mairie du mariage.		Le premier livret de famille est gratuit.	Immédiat : à la fin de la cérémonie	<a href="#">Détail</a>
<b>Extrait de casier judiciaire n°3</b>	<u>Seule, la personne concernée par l'extrait de casier judiciaire peut en faire la demande</u>	<p>En fonction de votre lieu de naissance, l'extrait de casier judiciaire doit être demandé soit au Casier judiciaire national, soit au greffe du tribunal de première instance.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Par internet en utilisant le <a href="#">téléservice</a></li> <li>❑ Par courrier soit en envoyant le formulaire <a href="#">cerfa n°10071*08</a> au Casier judiciaire national, soit par courrier libre en précisant vos nom, prénom(s), date et lieu de naissance, département/pays de naissance ainsi que l'adresse à laquelle doit être renvoyée le document ; les personnes nées hors de France doivent obligatoirement joindre une photocopie (recto-verso) d'un justificatif d'identité</li> <li>❑ Par fax en envoyant le formulaire <a href="#">cerfa n°10071*08</a> au Casier judiciaire national.</li> <li>❑ Les personnes nées hors de France doivent obligatoirement joindre une photocopie (recto-verso) d'un justificatif d'identité.</li> <li>❑ Sur place en se présentant au Casier judiciaire national à Nantes, avec un justificatif d'identité</li> </ul>		L'obtention du bulletin numéro 3 est gratuite. Il n'est pas nécessaire de joindre d'enveloppe ou timbre pour la réponse.	<p>Les demandes par internet, courriel ou télécopies sont les plus rapides (quelques jours en fonction des délais postaux pour le retour).</p> <p>Le bulletin est remis par courrier simple.</p> <p>Pour une demande à l'accueil du Casier judiciaire, le bulletin est remis immédiatement.</p>	<a href="#">Détail</a>